

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 25 MARS 2024

Délibération n° CM2024\_26

Convocation du 12 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 27

Thème : PETITE ENFANCE - ENFANCE

Objet : Convention Territoriale Globale :  
organisation de la mise en oeuvre

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET  
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Annie CARNOT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V DOUHARD

Le rapporteur rappelle aux membres du conseil municipal que la convention territoriale globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, en adaptant l'action aux besoins des territoires et des publics.

Cette démarche est soutenue financièrement par la CAF à hauteur de 110 380 € pour le financement des postes de coordonnateur et chargés de coopération. A ceci s'ajoute le financement des bonus territoire pour un montant de 575 000 €

Ainsi une convention a été signée et vise à définir le projet global du territoire. Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la CUCM et sur chaque bassin,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard des écarts constatés entre l'offre de services et les besoins des habitants,
- D'optimiser l'offre existante et de développer une nouvelle offre afin de favoriser un continuum d'interventions sur les différents territoires.

Un plan d'actions a été défini pour la période 2022/2026 selon plusieurs thématiques :

- Petite enfance
- Enfance et jeunesse
- Animation de la vie sociale et parentalité
- Accès aux droits et inclusion numérique

La CAF de SAONE ET LOIRE s'est engagée à présenter à la CNAF une demande pour réduire le nombre de postes nécessaires à la mise en place de 5,6 ETP à 4,5 ETP.

La CUCM annonce la prise en charge sur tout le territoire du poste de coordination dont de 0,5 ETP pour le bassin sud.

Afin de mettre en place la CTG il convient désormais de déterminer les moyens nécessaires. Il ressort des propositions faites lors d'une réunion qui rassemblait l'ensemble des communes du bassin sud :

- Portage administratif du dispositif :
  - les élus ont proposé que celui-ci soit porté par la commune de Montceau-les-Mines sur le même modèle que les dispositifs RPE et Enfants différents
- Gouvernance :
  - Un Comité de pilotage constitué des maires des communes ou de leur représentants avec 2 voix délibératives pour les communes qui portent les postes de chargés de coopération et 1 voix pour les autres, ainsi que la CAF pour information,
  - Un comité techniques constitué du coordonnateur, des DGS ou leurs représentants, et de la CAF
- Répartition financière des coûts de fonctionnement du dispositif (frais de personnel + frais de fonctionnement) :
  - Participation à hauteur de 1 € par habitant pour les communes ne portant pas de poste de chargés de coopération,
  - Répartition du reste à charge au prorata du nombre d'habitants pour les 6 autres communes

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- de donner un accord sur les points ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du fonctionnement de la CTG.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

P./Le Maire,  
P. Ajoux

V. PERRIN  
Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Annie CARNOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 2 avril 2024  
Et publié sur le site internet de la commune le 4 avril 2024.